



Prescription Acquisitive ou?

Par **Alicio**, le **13/07/2016** à **22:04**

Bonjour,

Nous avons fait l'acquisition d'une maison dans les Alpes Maritimes il y a 7 ans. La maison du voisin qui la possédait depuis 1960 s'est vendue il y a 1 an. Entre cette maison et la nôtre il y a une clôture et une haie qui ont à peu près 50 ans. L'acquéreur de la maison voisine vient de nous indiquer que cette clôture qui fait 60 mètres de long est placée de plus ou moins 1 mètre en notre faveur. Pourra-t-il nous forcer à faire bouger la clôture et surtout de détruire cette merveilleuse haie? Ce qui est aussi intéressant, c'est que notre unique accès à notre restanque supérieure qui représente 1/3 de notre terrain ce fait par un jeu de restanques et d'escaliers (qui doivent aussi avoir 50 ans) qui se trouvent dans ce mètre !

Merci